

OGEC MARTINET
11 Rue de la Fontaine
85150 MARTINET



CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Cette contribution des familles sert à assurer le paiement des emprunts immobiliers, les dépenses d'entretien liées à l'école et les frais suivants : charges de direction, charges des salariés OGEC, service comptabilité, plan de formation des salariés OGEC, assurances et impôts, mise en sécurité de l'école.

Pour cette année scolaire 2024-2025, le coût de la scolarité est fixé à 32 euros par mois. Le prélèvement aura lieu du mois d'octobre 2024 au mois de juillet 2025. Vous pouvez aussi payer la totalité en début d'année. Au mois de juillet, la somme de 10 euros pour participation aux sorties scolaires sera ajoutée. Si vous pouvez et souhaitez donner plus, vous pouvez choisir la somme de 33 euros ou 34 euros.

Merci de cocher la case qui correspond à votre choix

M. ou Mme

Je choisis le prélèvement de 32 euros sur 10 mois.	Je choisis le prélèvement annuel de 320 euros en octobre 2024.	Je veux que le prélèvement soit sur deux comptes différents (soit 16 euros x2 pendant 10 mois)	Je veux que le prélèvement annuel soit sur deux comptes différents (soit 160 euros x 2) en octobre 2024.
--	--	--	---

ou

Je choisis le prélèvement de 33 euros sur 10 mois.	Je choisis le prélèvement annuel de 330 euros en octobre 2024.	Je veux que le prélèvement soit sur deux comptes différents (soit 16,50 euros x2 pendant 10 mois)	Je veux que le prélèvement annuel soit sur deux comptes différents (soit 165 euros x 2) en octobre 2024.
--	--	---	---

ou

Je choisis le prélèvement de 34 euros sur 10 mois.	Je choisis le prélèvement annuel de 340 euros en octobre 2024.	Je veux que le prélèvement soit sur deux comptes différents (soit 17 euros x2 pendant 10 mois)	Je veux que le prélèvement annuel soit sur deux comptes différents (soit 170 euros) en octobre 2024.
--	--	--	---

Je complète le mandat SEPA au verso et je joins obligatoirement un RIB. (à faire en deux exemplaires si deux comptes différents)

Signature du responsable légal